

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Daniel ROLLAND.

Ont été présentées en séance les 05 délibérations suivantes :

Délibération B220908-01 : Programme LEADER 2023-2027 : modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature - Approuvée

Délibération B220908-02 : Avenants n°1 au marché de travaux n°2021-09 pour la transformation d'un logement en crèche à Saint-Nazaire-le-Désert - Approuvée

Délibération B220908-03 : Avenant n°2 au lot 7 du marché de travaux n°2021-01 pour le déplacement et la modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et les opérations associées - Approuvée

Délibération B220908-04 : Attribution du marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret - Approuvée

Délibération B220908-05 : Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie » débutants au SISEMA - Approuvée

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B220908-01

Objet :

Programme LEADER 2023-2027 : modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature

La vice-Présidente (Isabelle BIZOUARD) expose :

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, dont l'autorité de gestion est la Région Auvergne Rhône Alpes, et qui mobilise le Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural.

Considérant la volonté de l'autorité de gestion de modifier les modalités de constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour la programmation LEADER 2023-2027 et d'agrandir la taille des territoires de projet et donc des GAL, un appel à manifestation d'intérêt publié par l'autorité de gestion définit les critères de taille des territoires candidats :

- au moins 200 000 habitants
- au moins 2500 km²
- au moins 9 intercommunalités

<https://www.europe-en-auvergnhonealpes.eu/appele-projet/appele-candidatures-pour-le-programme-leader-2023-2027>,

Considérant l'intérêt pour le territoire de participer à un appel à candidature mutualisé d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour impulser et faciliter un cadre de qualité propice à l'émergence de projets collectifs,

Considérant qu'à la suite de plusieurs réunions politiques et techniques, un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) « Terres du Dauphiné » a été constitué avec 10 intercommunalités et le Parc Naturel Régional du Vercors :

- Communauté de Communes du Diois
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans
- Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de Communes du Royans-Vercors
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné
- Parc Naturel Régional du Vercors

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2022

Application internet E.legalite.com

Considérant que la candidature devra être déposée avant le 30 décembre 2022 et sera portée par le Parc Naturel Régional du Vercors en mobilisant une équipe-projet regroupant l'ensemble des collectivités concernées, sur la base d'un projet territorial commun autour de l'éco-tourisme, de l'emploi local et de la redynamisation des centres-bourgs,

Considérant que le coût d'autofinancement à l'élaboration de la candidature sera réparti à parts égales entre les structures membres du GAL. Cette disposition ne préjuge pas d'une clé de répartition ultérieure des charges de fonctionnement une fois la candidature acceptée,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la participation à la candidature LEADER du territoire intitulé GAL « Terres du Dauphiné » regroupant les intercommunalités de la Drôme et de l'Isère nommées ci-avant, et le Parc Naturel Régional du Vercors,**
- **valide le principe d'une participation financière des structures constitutives du GAL à part égale pour la phase d'élaboration de la candidature à l'appel à projet,**
- **autorise le Président à signer les conventions de partenariat avec les membres du futur Groupe d'Action Locale,**
- **désigne Madame Isabelle BIZOUARD pour participer au comité de pilotage de l'élaboration de la candidature,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

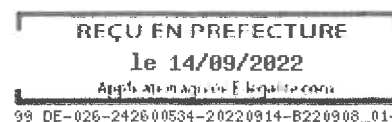
Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Pour le Président empêché,
le 1^{er} vice-Président,
Olivier TOURRENG.



Publié le: 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022





aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B220908-04

Objet :

Martouret : Attribution du marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret

Le vice-Président (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une consultation pour la transformation d'un ancien terrain de tennis en plateau multisport a été lancée le 11 juillet 2022 sur le profil acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP et que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 11 aout 2022 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

Le Bureau Communautaire, au regard de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le marché 2022-07 pour un montant de 100 484.85€HT à la société **ST GROUPE**,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON

Pour le Président empêché
le 1er vice-Président
Olivier TOURENG.



Publié le : 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/09/2022

Application agréée E-legalite.com

ARNASON
 AUBERON
 BARRAIVE
 BARSAC
 BEAUMONT EN DIOIS
 BEAUREPES
 BELEGRASSE EN DIOIS
 BOUÏE
 CHALANCON
 CHAMALOC
 CHARENIS
 CHATELAIN EN DIOIS
 DIE
 ENTABLE
 GEAULAGE
 JUMÈNE
 L'ÉCLUSE
 LA BASTIE EN DIOIS
 LA MOTTE CHALANCON
 LAVALLE
 LES PINS
 LES VIGES EN DIOIS
 LIX EN DIOIS
 LES VIGES EN DIOIS
 MARIENAC
 ANLÈS
 MONTAUBERT EN DIOIS
 MONTAUBERT EN DIOIS
 PERRIS-LE-SÈNE
 PÔNET ST AUBAN
 PONTAIX
 PONTIS
 PRADÈLE
 RECOUREAU JANSAC
 RECOUREAU JANSAC
 ROUIT
 ROUIT
 SAINT-POMAIN
 SILLAVÈRE EN DIOIS
 ST ANDÉOL EN DIOIS
 ST BÉRIE EN DIOIS
 ST JULIEN EN DIOIS
 ST MAZURELLE
 ST MAZURELLE
 VAL-D'ARRE
 VAL-D'ARRE
 VAL-D'ARRE



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLETT, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B220908-05

Objet :

Personnel : Convention de partenariat avec le Centre De Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie » débutants au SISEMA

Le vice-Président (Olivier TOURENG) expose :

Vu les articles L452-1 et suivants du Code général de la fonction publique,

Considérant l'offre de formation construite par le Centre De Gestion de la Drôme pour répondre à un besoin d'accompagnement à la prise de poste de « collaboratrices.eurs de mairie » (secrétaires de mairie),

Considérant les besoins de formation des agents nouvellement intégrés au Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA),

Considérant l'offre d'une formation de 21 jours, se déroulant du 26 septembre au 27 octobre 2022, et couvrant les thématiques utiles à la prise de poste : fonctionnement des collectivités, état-civil, bases budgétaire et comptable, paie, commande publique, urbanisme, archives,

Considérant l'intérêt de soutenir l'initiative du Centre De Gestion de la Drôme, pour un dispositif de formation nouveau, s'adressant en priorité aux demandeuses.eurs d'emplois et pouvant, en cas de pérennisation sur les années à venir, accompagner les besoins de recrutement des communes liées aux futurs départs en retraite,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention avec le Centre De Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie »,**
- **valide la prise en charge financière de l'inscription de trois agents au titre de la session de formation 2022 pour un montant de 5 040 € TTC,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

ARNAYON
 AUCLEON
 BARRAGE
 BARNAY
 BEAUMONT EN DIOIS
 BEAUREPES
 BELLEGARDE EN DIOIS
 BRUEL
 BRYEN
 CHARENTON
 CHAMAUD
 CHARBINS
 CHATELON EN DIOIS
 DIE
 ESTABLET
 GILFAGE
 GUMANE
 JACHERE
 LA MOTTE CHARENTON
 LAVAL D'AIJ
 LES PRES
 LESCHES EN DIOIS
 LIEZ EN DIOIS
 LES LAUREUX HAUT
 MARIGNAC
 MANSIGNON
 MANSION
 MONDIGNON EN DIOIS
 MONTAIGU EN DIOIS
 PIGNY EN DIOIS
 PIGNY ET LAUREN
 PONTBAIX
 PUYOIS
 RECHOUX
 RECOUBAUD JANSAC
 RICHENOURCHAZ
 ROMIYER
 ROTHIER
 SAINT ROMAN
 SAINTS EN DIOIS
 ST ANDEOL EN QUIRE
 ST JEAN EN DIOIS
 ST NAZAIRE EN DIOIS
 ST OMER
 VACHIEREN EN DIOIS
 VALENTIGNY
 VAYOIS

Pour le Président
 empêché
 le 1^{er} vice-Président
 Olivier TOURENG.

Suit la signature
 pour expédition conforme,
 le Président,
 Alain MATHERON



Publié le : **14 SEP. 2022**

Délibérations – BC 08 septembre 2022

